

***Bulletin
d'informations
administratives***

BIA DU 15 JANVIER 2014

PREFECTURE DE LA SEINE-SAINT-DENIS

Sommaire BIA du 15 janvier 2014

<u>Ministère de l'économie et des finances</u>	
<u>Direction générale des finances publiques</u>	
Arrêté en date du 7 janvier 2014 donnant délégation de signature à Mme Annie CABROL, administratrice des finances publiques.	1
<u>Préfecture de la région d'Île-de-France</u>	
Arrêté interpréfectoral n°2013343-0008 en date du 9 décembre 2013 portant adhésion au syndicat des Eaux d'Île-de-France de la communauté d'agglomération « Plaine Commune » pour la ville de Saint-Ouen et de la communauté d'agglomération « Le Parisis » pour les villes de Bessancourt, Franconville, Sannois et Taverny.	2
<u>Service de la préfecture</u>	
<u>Direction de la réglementation</u>	
Arrêté n°2014-0018 en date du 08 janvier 2014 modifiant l'agrément d'un centre d'examens psychotechniques pour conducteurs infractionnistes société « MON-PERMISS-AUTO.COM ».	6
Arrêté n°2014-0019 en date du 08 janvier 2014 modifiant l'agrément d'un centre d'examens psychotechniques pour conducteurs infractionnistes société « ACCA ».	8
Arrêté n°2014-0030 en date du 09 janvier 2014 portant renouvellement d'un centre d'examens psychotechniques pour conducteurs infractionnistes société « SMAHA ».	10
Arrêté n°2014-0031 en date du 09 janvier 2014 portant renouvellement d'un centre d'examens psychotechniques pour conducteurs infractionnistes société « A.A.C ».	12
Arrêté n°2014-0032 en date du 09 janvier 2014 portant renouvellement d'un centre d'examens psychotechniques pour conducteurs infractionnistes société « A.A Abaque de l'Automobiliste ».	14
Arrêté n°2014-0033 en date du 09 janvier 2014 modifiant les arrêtés n°2012-1652, 2012-1653, 2012-1654, 2012-1655, 2012-1656, portant renouvellement de l'agrément accordé à la société "ABCCONDUITE" afin de procéder aux examens psychotechniques pour l'évaluation de l'aptitude à la conduite des conducteurs dont le permis de conduire a été invalidé ou annulé.	16
Arrêté préfectoral n°2014-0042 en date du 10 janvier 2014 fixant la date et les modalités de vote en vue des élections à la chambre de métiers et de l'artisanat de Seine-Saint-Denis le 5 mars 2014.	18

Sous-préfecture du Raincy

Arrêté modificatif n°2014-0037 en date du 13 janvier 2014 fixant la liste des délégués désignés pour représenter l'administration au sein des commissions de révision des listes électorales pour l'arrondissement du Raincy. 20

Services déconcentrés de l'État

Direction départementale de la Cohésion sociale

Arrêté n°2014-0060 en date du 14 janvier 2014 portant agrément de l'association sportive "LES PLONGEURS DE CEZEMBRE". 37

Avis et communications

Syndicat Inter Hospitalier Blanchisserie de l'Est Francilien

Avis de recrutement d'un concours sur titres interne dans le corps de maître ouvrier au syndicat inter hospitalier blanchisserie de l'Est Francilien à Neuilly-sur-Marne. 38

Centre hospitalier de Saint-Denis

Décision en date du 2 décembre 2013 donnant délégation de signature à certains collaborateurs de Mme Catherine VAUCONSANT, directrice intérimaire du centre hospitalier de Saint-Denis. 40



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DES GRANDES ENTREPRISES
6, RUE COURTOIS
93505 PANTIN CEDEX
DIVISION DES AFFAIRES JURIDIQUES

Arrêté portant délégation de signature

L'Administrateur général des finances publiques, chargé de la Direction des grandes entreprises ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 15 ;

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 431 de son annexe III ;

Arrête :

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à Mme Annie Cabrol, Administratrice des finances publiques, à l'effet de prendre des décisions accordant la dispense de versement, la refusant ou constatant la force majeure, au nom de l'Administrateur général des finances publiques chargé de la Direction des grandes entreprises.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au bulletin d'informations administratives de la préfecture de Seine-Saint-Denis.

Fait à Pantin le 7 janvier 2014,

L'Administrateur général des finances publiques chargé de la DGE,


Philippe MOUTIÉ

-1



**Arrêté Interpréfectoral n° 2013343-0008 en date du 9 décembre 2013
portant adhésion au Syndicat des Eaux d'Ile-de-France de la communauté d'agglomération
« Plaine Commune » pour la ville de Saint-Ouen et de la communauté d'agglomération « Le
Parisien » pour les villes de Bessancourt, Franconville, Sannois et Taverny**

Le préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris

La préfète de la Seine-et-Marne

Le préfet des Yvelines

Le préfet de l'Essonne

Le préfet des Hauts-de-Seine

Le préfet de la Seine-Saint-Denis

Le préfet du Val-de-Marne

Le préfet du Val-d'Oise

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5210-1, L.5211-18, L.5211-61, L.5711-1 et L.5216-7-III ;

Vu l'arrêté préfectoral modifié du 23 décembre 1922 autorisant la création du Syndicat des Communes de la Banlieue de Paris pour les Eaux;

RAA-REG n° 204 du 12.12.2013

-2

Vu l'arrêté inter-préfectoral du 8 avril 1988 autorisant la modification de la dénomination du Syndicat des communes de la Banlieue de Paris pour les Eaux en Syndicat des Eaux d'Ile-de-France « SEDIF » ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral n° 2002-150-1 du 30 mai 2002 autorisant les modifications statutaires transformant le « Syndicat des Eaux d'Ile-de-France » en syndicat mixte et l'adhésion des communautés d'agglomération du Val de Bièvre et de Clichy-sous-Bois/Montfermeil ;

Vu l'arrêté n° A-12-319 SCRT du 31 août 2012 du préfet du Val d'Oise portant adhésion des communes de Bessancourt, Franconville, Sannois et Taverny à la communauté d'agglomération Le Parisis au 1^{er} janvier 2013 ;

Vu l'arrêté n° 2012-3300 du 12 novembre 2012 du préfet de la Seine-Saint-Denis portant extension de la communauté d'agglomération Plaine Commune ;

Vu les délibérations n° D/2012/05 du 26 novembre 2012 de la communauté d'agglomération Le Parisis et n° CC-13/376 du 28 mai 2013 de la communauté d'agglomération Plaine Commune sollicitant respectivement leur adhésion au Syndicat des eaux d'Ile-de-France pour les communes de Bessancourt, Franconville, Sannois et Taverny et pour la commune de Saint-Ouen ;

Vu la délibération n° DELC-2013-13 en date du 20 juin 2013 du SEDIF approuvant la demande des communautés d'agglomération Plaine Commune et Le Parisis ;

Vu la lettre du président du SEDIF du 1^{er} juillet 2013 notifiant aux maires des communes, aux présidents des communautés de communes et des communautés d'agglomération membres, la délibération n° DELC-2013-13 en date du 20 juin 2013 du SEDIF approuvant la demande des communautés d'agglomération Plaine Commune et Le Parisis ;

Vu l'absence d'opposition des conseils municipaux et des conseils des communautés de communes et communautés d'agglomération membres ;

Considérant que les conditions de majorité requises sont remplies ;

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – La communauté d'agglomération Le Parisis est admise à adhérer au SEDIF pour les communes de Bessancourt, Franconville, Sannois et Taverny.

Art. 2. - La communauté d'agglomération Plaine Commune est admise à adhérer au SEDIF pour la commune de Saint-Ouen.

Art. 3. - Le préfet, secrétaire général de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, les secrétaires généraux des préfectures de la Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne et du Val-d'Oise sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et inséré au recueil des actes administratifs de chacune de ces préfectures.

Fait à Paris, le 9 décembre 2013

Le préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris
Pour le Préfet et par délégation
Le Préfet, Secrétaire Général de la préfecture

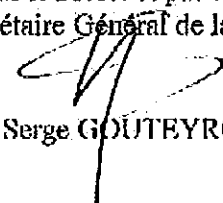
Pour Amplification

Le chef du bureau
du contrôle de légalité et du contentieux,

Eric BLUMEJEAU


Bertrand MUNCII

Le Préfet du département
de la Seine-et-Marne
Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général de la préfecture


Serge GOUTEYRON

Le Préfet du département
des Yvelines
Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général de la préfecture


Philippe CASTANET

Le Préfet du département
de l'Essonne
Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général de la préfecture


Alain ESPINASSE

Le Préfet du département
des Hauts-de-Seine
Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général de la préfecture


Christian POUGET

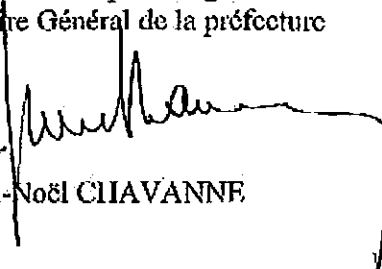
Le Préfet du département
de la Seine-Saint-Denis
Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général de la préfecture


Hugues BESANCONOT

Le Préfet du département
du Val-de-Marne
Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général de la préfecture


Christian ROCK

Le Préfet du département
du Val-d'Oise
Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général de la préfecture



Jean-Noël CLIVANNE

5



PRÉFET DE LA SEINE-SAINT-DENIS

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION
Bureau de la circulation routière

Bobigny, le 08 JAN. 2014

A R R E T E N° 2014-0018

MODIFIANT L'AGREMENT D'UN CENTRE D' EXAMENS PSYCHOTECHNIQUES POUR CONDUCTEURS INFRACTIONNISTES

LE PREFET DE LA SEINE SAINT DENIS
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de la route et notamment les articles L 223-5 et L 224-14 ;

Vu le code pénal et notamment les articles 221-6-1, 222-19-1 et 222-20-1 ;

Vu l'arrêté n°2011-0045 du 4 janvier 2011 portant agrément d'un centre d'examens psychotechniques pour conducteurs infractionnistes ;

Vu la demande de modification présentée le 27 novembre 2012 par Monsieur Alain CABARRECQ gérant de la société **MON-PERMIS-AUTO.COM**, pour l'agrément de centres psychotechniques sis :

- 2, boulevard de la Libération, Immeuble PEGASE à Saint-Denis 93200,
- 1/3 rue Parmentier (EASYMO DOMYS) à Montreuil-sous-Bois,
- 172, avenue Jean Jaurès (Pavillon des Entreprises) à Pavillons-sous-Bois,
- 51, avenue de Lattre de Tassigny (ARCANTIS HOTEL) à Épinay-sur-Seine ;

Vu les diplômes d'État en psychologie obtenus par Madame Marie CANAVESIO, Madame Barbara CAPONE, Madame Caroline RITT, Madame Delphine SULINSKI, Madame Frédérique DJAOUANI et Monsieur Giovanni GALANTI ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de la Seine-Saint-Denis ;

A R R E T E

ARTICLE 1^{er} : Madame Marie CANAVESIO, Madame Barbara CAPONE, Madame Caroline RITT, Madame Delphine SULINSKI, Madame Frédérique DJAOUANI et Monsieur Giovanni GALANTI, psychologues qualifiés, sont habilités à pratiquer des entretiens et des tests psychotechniques pour la société **MON-PERMIS-AUTO.COM**.

ARTICLE 2 : L'article 2 de l'arrêté préfectoral n°2011-0045 du 4 janvier 2011 susvisé est modifié comme suit : les psychologues appelés à effectuer les tests psychotechniques pour la société MON-PERMIS-AUTO.COM sont :

- Madame Véronique GRAVAT,
- Madame Ghislaine DELATTIGNANT MONTI,
- Madame Elisabeth BOUDENANT,
- Monsieur Patrick BOURGES,
- Madame Anaëlle MALHERBE,
- Monsieur Benjamin NOIR,
- Monsieur Pascal OLIVIER,
- Madame Marie CANAVESIO,
- Madame Barbara CAPONE,
- Madame Caroline RITT,
- Madame Delphine SULINSKI,
- Monsieur Giovanni GALANTI,

psychologues qualifiés.

ARTICLE 3 : Les autres articles de l'arrêté préfectoral n°2011-0045 du 4 janvier 2011 demeurent inchangés.

ARTICLE 4 : Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Seine-Saint-Denis est chargé de l'exécution du présent arrêté dont mention sera faite au bulletin d'informations administratives de la préfecture de la Seine-Saint-Denis et notifié à Monsieur Alain CABARRECQ.

Le préfet,


Pour le Préfet par délégation,
le Directeur de la Réglementation

François PRAVER



PRÉFET DE LA SEINE-SAINT-DENIS

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION
Bureau de la circulation routière
Section des permis de conduire

Bobigny, le 08 JAN. 2014

ARRÊTÉ N° 2014-0019

MODIFIANT L'AGREMENT D'UN CENTRE D'EXAMENS PSYCHOTECHNIQUES POUR CONDUCTEURS INFRACTIONNISTES

LE PREFET DE LA SEINE SAINT DENIS
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de la route et notamment les articles L 223-5 et L 224-14 ;

Vu le code pénal et notamment les articles 221-6-1, 222-19-1 et 222-20-1 ;

Vu les rapports d'enquête rédigés par le Docteur Jean-Paul Dosière en dates des 17 et 18 juin 2010, expert-psychiatre, membre des commissions médicales siégeant dans le département du Calvados, chargé d'apprécier l'aptitude des psychologues habilités à procéder aux tests psychotechniques des candidats au permis de conduire et des conducteurs ;

Vu l'arrêté n°2011-0973 du 10 mai 2011 portant agrément d'un centre d'examens psychotechniques pour conducteurs infractionnistes ;

Vu l'arrêté n°2011-2007 portant modificatif d'agrément d'un centre d'examens psychotechniques pour conducteurs infractionnistes du 9 août 2011 ;

Vu les demandes de modification présentées le 16 octobre 2012, le 2 novembre 2012, le 20 décembre 2012, le 20 mars 2013 et le 26 juillet 2013 par Monsieur Guillaume ALLAIS, gérant de la société ACCA, pour l'agrément de centres psychotechniques sis :

- 7, place du 11 novembre, SDM, à Bobigny,
- 149-151-153, boulevard Anatole France, Pleyel Tour Ouest, à Saint-Denis,
- 1, bis rue de l'égalité, à Aulnay-sous-Bois,
- 172, avenue Jean Jaurès, Pavillon des entreprises, à Pavillons-sous-Bois,
- 51, avenue de Lattre de Tassigny, Hôtel Arcantis, à Epinay-sur-Seine,
- 2, boulevard de la Libération, Centre d'affaires Périnord, à Saint-Denis,
- 122, avenue de la Résistance, SOFRADOM, au Raincy,
- 1/3, rue Parmentier, Easymo Domys, à Montreuil-sous-Bois ;

Vu les diplômes d'État en psychologie obtenus par Madame Coralie VAZ, Madame Sarah CALBA, Madame Carole JAHIER-SPRANKE et Madame Elsa MONESTIER ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de la Seine-Saint-Denis ;

A R R E T E

ARTICLE 1^{er} : Madame Coralie VAZ, Madame Sarah CALBA, Madame Carole JAHIER-SPRANKE et Madame Elsa MONESTIER, psychologues qualifiées, sont habilitées à pratiquer des entretiens et des tests psychotechniques pour la société ACCA.

ARTICLE 2 : L'article 1 de l'arrêté n°2011-2007 portant modificatif d'agrément d'un centre d'examens psychotechniques pour conducteurs infractionnistes du 9 août 2011 susvisé est modifié comme suit : les psychologues appelés à effectuer les tests psychotechniques pour la société ACCA sont :

- Madame Marie-Laure PINGLIN,
- Madame Isabelle DESENCLOS,
- Madame Jennifer LAUX,
- Madame Andréa DINCA,
- Madame Elisabeth VAN BRAKEL,
- Madame Elodie-Cécile MADO,
- Madame Isabelle ILE HENAFF,
- Madame Isabelle GONIN,
- Madame Sabrina MOREAU,
- Madame Anna GOUYER M'BENGUE,
- Madame Marion ROBILLARD,
- Madame Coralie VAZ,
- Madame Sarah CALBA,
- Madame Carole JAHIER-SPRANKE,
- Madame Elsa MONESTIER,

psychologues qualifiées.

ARTICLE 3 : Les autres articles de l'arrêté n°2011-2007 du 9 août 2011 demeurent inchangés.

ARTICLE 4 : Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Seine-Saint-Denis est chargé de l'exécution du présent arrêté dont mention sera faite au bulletin d'informations administratives de la préfecture de la Seine-Saint-Denis et notifié à Monsieur Guillaume ALLAIS.

Le Préfet,


Pour le Préfet, par délégué,
le Directeur de la Réglementation

François PRAVER



PRÉFET DE LA SEINE-SAINT-DENIS

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION
Bureau de la circulation routière
Section des permis de conduire

Bobigny, le 09 JAN. 2014

ARRÊTE N° 2014-0030

PORTANT RENOUVELLEMENT D'AGREMENT D'UN CENTRE D'EXAMENS PSYCHOTECHNIQUES POUR CONDUCTEURS INFRACTIONNISTES

LE PREFET DE LA SEINE SAINT DENIS
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de la route et notamment les articles L 223-5 et L 224-14 ;

Vu le code pénal et notamment les articles 221-6-1, 222-19-1 et 222-20-1 ;

Vu les rapports d'enquête rédigés par le docteur Jean-Paul Dosière en date du 18 décembre 2010, expert-psychiatre, membre des commissions médicales siégeant dans le département du Calvados, chargé d'apprécier l'aptitude des psychologues habilités à procéder aux tests psychotechniques des candidats au permis de conduire et des conducteurs ;

Vu la demande présentée le 5 novembre 2013 par Mademoiselle Farida BOUSMAHA, gérante de la société « S M A H A », pour l'agrément du centre psychotechnique situé 3, rue Elsa Triolet à SAINT-DENIS (93200) ;

Sur proposition du Secrétaire général de la préfecture de la Seine Saint Denis,

ARRÊTE

ARTICLE 1er : La société « S M A H A » située au 3, rue Elsa Triolet à SAINT-DENIS (93200), ayant pour gérante Mademoiselle Farida BOUSMAHA, est agréée pour procéder à l'examen psychotechnique des conducteurs de véhicules à moteur dont le permis a perdu toute validité en application des articles L 223-5 et L 224-14 du code de la Route.

ARTICLE 2 : Les psychologues appelées à effectuer les tests psychotechniques pour la société SMAHA sont :

- Farida BOUSMAHA ;
- Salima BOUSMAHA.

ARTICLE 3 : Le présent agrément est délivré pour une période de deux ans à compter de la date de notification. Il appartient au gérant du centre d'en demander le renouvellement deux mois avant sa date d'expiration, accompagné d'un rapport d'activité de la société.

ARTICLE 4 : La société SMAHA adressera directement aux usagers les résultats des examens psychotechniques auxquels elle aura procédé ou par pli cacheté à la Préfecture de la Seine Saint Denis – Direction de la réglementation - Bureau de la circulation routière – Section des permis de conduire - Commission médicale – 1, esplanade Jean Moulin à Bobigny (93007 Cedex).

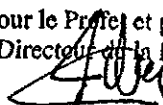
ARTICLE 5 : Les frais d'examens médicaux et psychotechniques sont à la charge des conducteurs.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté cessera de plein droit si le gérant désigné vient à quitter la direction du centre pour quelque cause que ce soit.

ARTICLE 7 : Le Secrétaire général de la préfecture de la Seine Saint Denis est chargé de l'exécution du présent arrêté dont mention sera faite au bulletin d'informations administratives de la préfecture de la Seine-Saint-Denis et notifié à Madame Farida BOUSMAHA.

Le préfet,

Pour le Préfet et par délégation,
le Directeur de la Réglementation



François PRAVER



PRÉFET DE LA SEINE-SAINT-DENIS

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION
Bureau de la circulation routière
Section des permis de conduire

Bobigny, le 09 JAN. 2014

A R R E T E N° 20104-0031

PORTANT RENOUELEMENT D'AGREMENT D'UN CENTRE D'EXAMENS PSYCHOTECHNIQUES POUR CONDUCTEURS INFRACTIONNISTES

LE PREFET DE LA SEINE SAINT DENIS
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de la route et notamment les articles L 223-5 et L 224-14 ;

Vu le code pénal et notamment les articles 221-6-1, 222-19-1 et 222-20-1 ;

Vu les rapports d'enquête rédigés par le Docteur Jean-Paul Dosière en dates du 29 mars 2009, expert-psychiatre, membre des commissions médicales siégeant dans le département du Calvados, chargé d'apprécier l'aptitude des psychologues habilités à procéder aux tests psychotechniques des candidats au permis de conduire et des conducteurs ;

Vu l'arrêté n°09-768 du 30 mars 2009 portant agrément d'un centre d'examens psychotechniques pour conducteurs infractionnistes ;

Vu la demande de renouvellement présentée le 15 mars 2012 par Monsieur Denis DUPONT, gérant de la société A.A.C, pour l'agrément des centres de tests psychotechniques sis :

- 1, rue de Lisbonne, Hôtel Comfort, à Rosny-sous-Bois,
- 5, avenue de la Résistance, Auto-école du Raincy, au Raincy,
- 5, boulevard Michelet, Auto-école « L'école pour l'emploi », à Noisy le Sec,
- 1, rue Maurice Bernard, Auto-école de la Place Joffre, à Drancy ;

Sur proposition du Secrétaire général de la préfecture de la Seine Saint Denis,

A R R E T E

ARTICLE 1^{er} : La société A.A.C située au 25, rue du Général Leclerc, à Rosny-sous-Bois, ayant pour gérant Monsieur Denis DUPONT, est agréée pour procéder à l'examen psychotechnique

des conducteurs de véhicules à moteur dont le permis a perdu toute validité en application des articles L 223-5 et L 224-14 du code de la Route.

ARTICLE 2 : La psychologue appelée à effectuer les tests psychotechniques pour la société « A.A.C » est :

- Madame Sandra ABDOUL.

ARTICLE 3 : Le présent agrément est délivré pour une période de deux ans à compter de la date de notification. Il appartient au gérant du centre d'en demander le renouvellement deux mois avant sa date d'expiration, accompagné d'un rapport d'activité de la société.

ARTICLE 4 : La société « A.A.C » adressera directement aux usagers les résultats des examens psychotechniques auxquels elle aura procédé, ou par pli cacheté à la Préfecture de la Seine-Saint-Denis - Direction de la réglementation - Bureau de la circulation routière - Section des permis de conduire - Commission médicale départementale -1, esplanade Jean Moulin, à Bobigny (93007 Cedex).

ARTICLE 5 : Les frais d'examens médicaux et psychotechniques sont à la charge des conducteurs.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté cessera de plein droit si le gérant désigné vient à quitter la direction du centre pour quelque cause que ce soit.

ARTICLE 7 : Le Secrétaire général de la préfecture de la Seine Saint Denis est chargé de l'exécution du présent arrêté dont mention sera faite au bulletin d'informations administratives de la préfecture de la Seine-Saint-Denis et notifié à Monsieur Denis DUPONT.

Le Préfet,

Pour le Préfet et par délégation,
le Directeur de la Réglementation

François PRAVER



PRÉFET DE LA SEINE-SAINT-DENIS

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION
Bureau de la circulation routière
Section des permis de conduire

Bobigny, le 09 JAN. 2014

A R R E T E N° 2014-0032

PORTANT RENOUVELLEMENT D'AGREMENT D'UN CENTRE D' EXAMENS PSYCHOTECHNIQUES POUR CONDUCTEURS INFRACTIONNISTES

LE PREFET DE LA SEINE SAINT DENIS
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de la route et notamment les articles L 223-5 et L 224-14 ;

Vu le code pénal et notamment les articles 221-6-1, 222-19-1 et 222-20-1 ;

Vu les rapports d'enquête rédigés par le Docteur Jean-Paul Dosière en dates du 29 avril 2010, expert-psychiatre, membre des commissions médicales siégeant dans le département du Calvados, chargé d'apprécier l'aptitude des psychologues habilités à procéder aux tests psychotechniques des candidats au permis de conduire et des conducteurs ;

Vu l'arrêté n°2011-2659 du 15 novembre 2010 portant agrément d'un centre d'examens psychotechniques pour conducteurs infractionnistes ;

Vu la demande de renouvellement présentée le 13 septembre 2013 par Madame Marie-Laure FERAL, gérante de la société A.A Abaque de l'Automobiliste, pour l'agrément des centres de tests psychotechniques sis :

- 2, boulevard Libération, Centre d'affaires Périnord, à Saint-Denis,
- Place du 8 mai, Euro Hôtel Sovereign, à Saint-Denis,
- 10, place de la République, SNCM (escale entreprise), à Bondy
- 26-28, avenue de la République, Dom Express, à Bagnolet,
- 1/3 rue Parmentier, DOMY'S, à Montreuil-sous-Bois,
- 172, avenue Jean Jaurès, Pavillon des entreprises, à Pavillons-sous-Bois ;

Sur proposition du Secrétaire général de la préfecture de la Seine Saint Denis,

A R R E T E

ARTICLE 1^{er} : La société « A.A Abaque de l'Automobiliste » située au 23, rue Nollet, Paris (75017), ayant pour gérante Madame Marie-Laure FERAL, est agréée pour procéder à l'examen psychotechnique des conducteurs de véhicules à moteur dont le permis a perdu toute validité en application des articles L 223-5 et L 224-14 du code de la Route.

ARTICLE 2 : Les psychologues appelées à effectuer les tests psychotechniques pour la société « A.A Abaque de l'Automobiliste » s o n t :

- Anne-Laure ESMERY,
- Laure FERAL,
- Myriam LEONARD.

ARTICLE 3 : Le présent agrément est délivré pour une période de deux ans à compter de la date de notification. Il appartient au gérant du centre d'en demander le renouvellement deux mois avant sa date d'expiration, accompagné d'un rapport d'activité de la société.

ARTICLE 4 : La société « A.A Abaque de l'automobile » adressera directement aux usagers les résultats des examens psychotechniques auxquels elle aura procédé, ou par pli cacheté à la Préfecture de la Seine-Saint-Denis - Direction de la réglementation - Bureau de la circulation routière - Section des permis de conduire - Commission médicale départementale -1, esplanade Jean Moulin, à Bobigny (93007 Cedex).

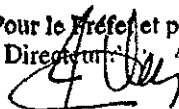
ARTICLE 5 : Les frais d'examens médicaux et psychotechniques sont à la charge des conducteurs.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté cessera de plein droit si le gérant désigné vient à quitter la direction du centre pour quelque cause que ce soit.

ARTICLE 7 : Le Secrétaire général de la préfecture de la Seine Saint Denis est chargé de l'exécution du présent arrêté dont mention sera faite au bulletin d'informations administratives de la préfecture de la Seine-Saint-Denis et notifié à Madame Marie-Laure FERAL.

Le Préfet,

Pour le Préfet par délégation,
le Directeur de la réglementation



FRANÇOIS PRAVER



PRÉFET DE LA SEINE-SAINT-DENIS

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION
Bureau de la circulation routière
Section des permis de conduire

Bobigny, le 09 JAN. 2014

A R R E T E N° 2014-0033

MODIFIANT LES ARRETES N°2012-1652, 2012-1653, 2012-1654, 2012-1655, 2012-1656, PORTANT RENOUELEMENT DE L'AGREMENT ACCORDE A LA SOCIETE « ABC CONDUITE » AFIN DE PROCEDER AUX EXAMENS PSYCHOTECHNIQUES POUR L'EVALUATION DE L'APTITUDE A LA CONDUITE DES CONDUCTEURS DONT LE PERMIS DE CONDUIRE A ETE INVALIDE OU ANNULE.

LE PREFET DE LA SEINE SAINT DENIS
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de la route et notamment les articles L 223-5 et L 224-14 ;

Vu le code pénal et notamment les articles 221-6-1, 222-19-1 et 222-20-1 ;

Vu l'arrêté n°2012-1652, l'arrêté n° 2012-1653, l'arrêté n° 2012-1654, l'arrêté n° 2012-1655 et l'arrêté n° 2012-1656 du 13 juin 2012 portant renouvellement de l'agrément accordé à la société « ABC Conduite » afin de procéder aux examens psychotechniques pour l'évaluation de l'aptitude à la conduite des conducteurs dont le permis de conduire a été invalide ou annulé ;

Vu les demandes de modification présentées le 10 décembre 2012 et le 6 février 2013 par Monsieur Matthieu FAFCHAMPS, directeur de la société « ABC Conduite » pour l'agrément de centres psychotechniques sis :

- 172, avenue Jean Jaurès, Pavillon des entreprises, aux Pavillons-sous-Bois,
- 1-3, rue Parmentier, Domys, à Montreuil-sous-Bois,
- 24, rue Léo Lagrange, Acor Services, à Noisy le Grand,
- 2, boulevard de la Libération, Centre d'affaires Périnord – Le Pégase, à Saint Denis,
- 5, rue Claude Monet, K-World, à Saint-Ouen,

Vu les diplômes d'Etat en psychologie obtenus par Madame Coralie LAUGA, Madame Sonia MORISOT et Madame Jessica HUG ;

Sur proposition du Secrétaire général de la préfecture de la Seine-Saint-Denis ;

A R R E T E

ARTICLE 1er : Madame Coralie LAUGA, Madame Sonia MORISOT et Madame Jessica HUG, psychologues qualifiées, sont habilitées à pratiquer des entretiens et des tests psychotechniques pour la société « ABC Conduite ».

ARTICLE 2 : Les articles 3 des arrêtés n°2012-1652, 2012-1653, 2012-1654, 2012-1655, 2012-1656 du 13 juin 2012 susvisés sont modifiés comme suit : les entretiens et les tests psychotechniques seront réalisés indifféremment par Monsieur Matthieu FAFCHAMPS, Madame Estelle SERGENT, Madame Sonia MORISOT, Madame Coralie LAUGA et Madame Jessica HUG, psychologues qualifiés.

ARTICLE 3 : Les autres articles des arrêtés n°2012-1652, 2012-1653, 2012-1654, 2012-1655, 2012-1656 du 13 juin 2012 demeurent inchangés.

ARTICLE 3 : Le Secrétaire général de la préfecture de la Seine-Saint-Denis est chargé de l'exécution du présent arrêté dont mention sera faite au bulletin d'informations administratives de la préfecture de la Seine-Saint-Denis et notifié à Monsieur Matthieu FAFCHAMPS.

Le préfet,

Pour le Préfet et par délégation,
le Directeur de la Réglementation


François PRAVER



PRÉFET DE LA SEINE-SAINT-DENIS

DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION
Bureau des élections et des associations

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2014 - 0042 FIXANT LA DATE ET LES
MODALITÉS DE VOTE EN VUE DES ÉLECTIONS A LA CHAMBRE
DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DE LA SEINE-SAINT-DENIS
LE 5 MARS 2014**

**Le préfet de la Seine-Saint-Denis
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le code de l'artisanat ;

Vu le décret n° 99-433 du 27 mai 1999 (modifié par décret n° 2011-644 du 9 juin 2011) relatif à la composition des chambres de métiers et de l'artisanat de région et de leurs sections, des chambres régionales de métiers et de l'artisanat et des chambres de métiers et de l'artisanat départementales et à l'élection de leurs membres ;

Vu l'arrêt de la cour administrative d'appel de Versailles du 21 novembre 2013 annulant les élections du 03 février 2012 ;

Vu l'arrêté ministériel du 23 décembre 2013 relatif à la révision de la liste électorale de la chambre de métiers et de l'artisanat départementale de la Seine-Saint-Denis ;

Vu la liste électorale arrêtée à la date du 31 décembre 2013 par le président de la commission d'administration provisoire de la chambre de métiers et de l'artisanat départementale de la Seine-Saint-Denis ;

Sur la proposition du secrétaire général de la préfecture,

ARRÊTÉ

Art. 1^{er}. – La date de clôture du scrutin en vue de l'élection des membres de la chambre de métiers et de l'artisanat de la Seine-Saint-Denis, à la suite de l'annulation des élections du 03 février 2012, est fixée au 5 mars 2014.

Le calendrier des opérations électorales est établi comme suit :

1° La période d'affichage de la liste électorale, prévue à l'article 13 du décret du 27 mai 1999 susvisé, prend fin le 20 janvier 2014.

2° La période de réclamation auprès du président de la commission provisoire prévue à l'article 14 du décret susvisé prend fin le 20 janvier 2014.

3° La liste électorale peut être contestée par le préfet et par tout électeur intéressé devant le tribunal d'instance pendant la période de publicité de la liste électorale et pendant les 20 jours qui suivent, soit au plus tard le 9 février 2014, conformément à l'article 14 du décret susvisé.

4° La commission d'organisation des élections, prévue à l'article 25 du décret susvisé, est instituée par arrêté préfectoral au plus tard le 1^{er} février 2014.

A cette même date au plus tard, le préfet arrête la liste générale des électeurs, prévue à l'article 16 du décret susvisé.

18

5° Les déclarations de candidature sont reçues par le préfet et doivent respecter les conditions prévues à l'article 18 du décret susvisé.

Elles sont déposées entre le lundi 3 et le lundi 10 février 2014, au bureau des élections de la préfecture, situé 9 esplanade Jean Moulin, au 2^{ème} étage du bâtiment André Malraux, bureau 212. Les horaires de réception des candidatures sont fixés de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30 du lundi 3 au vendredi 7 février 2014 puis de 9h30 à 12h00 le lundi 10 février 2014, date limite de réception des candidatures, conformément à l'article 19 du décret susvisé.

6° Les déclarations de candidature, prévues à l'article 18 du décret susvisé, sont affichées par le préfet à partir du 11 février 2014.

7° Le mandataire de chaque liste doit remettre avant le 14 février 2014 à 12h00, une quantité de bulletins de vote et de circulaires au moins égale au nombre des électeurs inscrits, conformément à l'article 27 du décret susvisé.

8° Le matériel de vote est adressé aux électeurs par la commission d'organisation des élections au plus tard le 19 février 2014, conformément à l'article 28 du décret susvisé.

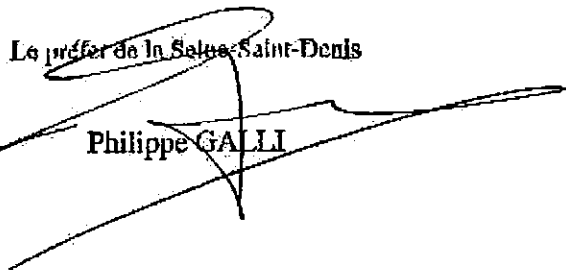
9° La campagne électorale débute le 19 février 2014 et s'achève le 4 mars 2014 à minuit, conformément à l'article 24 du décret susvisé.

10° Le droit de vote est exercé par correspondance et s'achève le 5 mars 2014, le cachet de La Poste faisant foi, conformément à l'article 23 du décret susvisé.

11° Le recensement des votes et la proclamation des résultats ont lieu le 10 mars 2014, conformément aux articles 30 et 31 du décret susvisé.

Art. 2. – Le secrétaire général de la préfecture de la Seine-Saint-Denis est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin d'Informations Administratives des Services de l'Etat.

Fait à Bobigny, le 10 JAN. 2014

Le préfet de la Seine-Saint-Denis

Philippe GALLI



PREFECTURE DE LA SEINE SAINT DENIS
SOUS-PREFECTURE DU RAINCY

Cabinet/Bureau des Moyens et de la Logistique
Affaires Générales/Budget/Elections

Le Raincy, le 13 janvier 2014

Arrêté modificatif n° 2014-0037 fixant la liste des délégués désignés pour représenter l'administration au sein des commissions de révision des listes électorales pour l'arrondissement du Raincy.

Le Sous-Préfet du Raincy

Vu le Code Electoral et notamment les articles L 17 à L 24, L 40 et R 5 à R 17 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2013-2391 fixant les sièges des bureaux de vote pour la période électorale du 1^{er} mars 2014 au 28 février 2015;

Vu l'arrêté n°13-1616 en date du 10 juin 2013 donnant délégation de signature à Monsieur Thierry QUEFFELEC, sous-préfet du Raincy.

- A R R E T E -

ARTICLE 1^{er} – Pour la période du 1^{er} septembre 2013 au 31 août 2014 inclus, les délégués désignés pour représenter l'administration au sein des commissions chargées de la révision des listes électorales sont répartis, pour chaque commune de l'arrondissement du Raincy, conformément aux tableaux ci-après.

ARTICLE 2 – Tout délégué du préfet se trouvant dans l'impossibilité d'assister à une de ces commissions pourra se faire représenter par un délégué du préfet d'une commission d'un bureau de vote figurant à l'article 1^{er} du présent arrêté.

ARTICLE 3 – L'arrêté 2013-2411 du 6 septembre 2013, fixant la liste des délégués pour représenter l'administration au sein des commissions de révision des listes électorales pour l'arrondissement du Raincy est abrogé.

ARTICLE 4 – Le sous-préfet du Raincy et les maires des communes de l'arrondissement du Raincy sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera notifiée à chaque intéressé.


Thierry QUEFFELEC

6, allée de l'Église (accueil du public : 57, avenue Thiers) 93340 Le Raincy
Téléphone : 01 43 01 47 00 – Télécopie : 01 43 01 48 10
E-mail : sous-préfecture-du-raincy@seine-saint-denis.pref.gouv.fr

Quelle démarche ? Quels horaires ? Quels services ? Le site Internet de la préfecture de la Seine-Saint-Denis répond.
Consultez-le et faites de connaître : www.seine-saint-denis.pref.gouv.fr

**Commission de révision des listes 2013-2014
Délégués représentant l'administration
Commune de COUBRON**

Commission administrative chargée d'établir la liste générale
des électeurs de la commune de Coubron

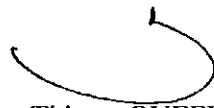
- **Monsieur Jacques FREIS**
(Délégué principal)
17 Bis rue Jean-Baptiste Clément
93470 COUBRON

- Commission Administrative instituée pour les bureaux de vote :

<u>BUREAUX</u>	<u>NOMS ET PRENOMS</u>	<u>ADRESSES</u>
1	Jacques FREIS	17 bis rue Jean-Baptiste Clément 93470 Coubron
2	André GALEYRAND	20 rue de Vaujours 93470 Coubron
3	Pierre SANSON	1 rue Jean Jaurès 93470 Coubron

Vu pour être annexé à mon arrêté
N° 2014-0037 du 13/01/2014

Le Sous-Préfet,



Thierry QUEFFELEC

**Commission de révision des listes 2013-2014
Délégués représentant l'administration
Commune de GAGNY**

Commission administrative chargée d'établir la liste générale
des électeurs de la commune de Gagny

**- Madame Françoise COEUILLE
(Déléguée principale)
29 allée Laguilonie
93220 GAGNY**

- Commission Administrative instituée pour les bureaux de vote :

<u>BUREAUX</u>	<u>NOMS ET PRENOMS</u>	<u>ADRESSES</u>
1-2-3-4 et 21	Robert TAURAND	111 avenue Roger 93220 Gagny
5-6-7-15-16 et 17	Françoise COEUILLE	29 allée Laguilonie 93220 Gagny
8-9-10-11 et 22	Christian-Paul ISCACHE	13 avenue de l'Etoile d'Or 93220 Gagny
12-13-14-18-19 et 20	Françoise BRIN	3 rue de l'Avenir Salengro 93220 Gagny

Vu pour être annexé à mon arrêté
N° 2014-0037 du 13/01/2014

Le Sous-Préfet,


Thierry QUEFFELEC

**Commission de révision des listes 2013-2014
Délégués représentant l'administration
Commune du BLANC-MESNIL**

Commission administrative chargée d'établir la liste générale
des électeurs de la commune du Blanc-Mesnil

**- Monsieur Robert GIROD-ROUX
(Délégué principal)
29 rue Olivier Métra
93150 LE BLANC-MESNIL**

- Commission Administrative instituée pour les bureaux de vote :

<u>BUREAUX</u>	<u>NOMS ET PRENOMS</u>	<u>ADRESSES</u>
1 à 5	Guy BOIMARD	65 avenue Pasteur 93150 Le Blanc-Mesnil
6 à 11	Dominique ISSALENE	51 rue Victor Basch 93150 Le Blanc-Mesnil
12 à 16	Robert GIROD-ROUX	29 rue Olivier Métra 93150 Le Blanc-Mesnil
17 à 21	Nicole DEBOTTE	22 rue Gâteau Lamblin 93700 Drancy
22 à 27	Frédérique THOMAS	1 rue Alfred Choquet 93150 Le Blanc-Mesnil

Vu pour être annexé à mon arrêté
N° 2014-0037 du 13/01/2014

Le Sous-Préfet



Thierry QUEFFELEC

**Commission de révision des listes 2013-2014
Délégués représentant l'administration
Commune d'AULNAY-SOUS-BOIS**

Commission administrative chargée d'établir la liste générale
des électeurs de la commune d'Aulnay-Sous-Bois

**- Madame Lynda BOUTHEON
(Délégué principal)
17 rue de la Roseraie
93600 AULNAY-SOUS-BOIS**

- Commission Administrative instituée pour les bureaux de vote :

<u>BUREAUX</u>	<u>NOMS ET PRENOMS</u>	<u>ADRESSES</u>
1 à 10	Marie-George CLAIRIE	12 avenue de Savigny 93600 Aulnay-Sous-Bois
11 à 20	Jean-Emile ADELINÉ	55/57 rue du Bel Air 93360 Neuilly-Plaisance
21 à 29	Christine DUPUY	6 allée Boucher Sevran 93600 Aulnay-Sous-Bois
30 à 40	Claude MICHEL	11 rue d'aligre 93600 Aulnay-Sous-Bois
41 à 51	Lynda BOUTHEON	17 rue de la Roseraie 93600 Aulnay-Sous-Bois

Vu pour être annexé à mon arrêté
N° 2014-0037 du 13/01/2014

Le Sous-Préfet,

Thierry QUEFFELEC

**Commission de révision des listes 2013-2014
Délégués représentant l'administration
Commune de CLICHY-SOUS-BOIS**

Commission administrative chargée d'établir la liste générale
des électeurs de la commune de Clichy-Sous-Bois

- **Madame Anne-Laure LAUDEREAU
(Délégué principal)
40 rue diderot
93330 Neuilly sur Marne**

- Commission Administrative instituée pour les bureaux de vote :

<u>BUREAUX</u>	<u>NOMS ET PRENOMS</u>	<u>ADRESSES</u>
1 à 5	Nicole CAULIER	56 rue du 18 juin 93220 Gagny
6 à 10	Anne-Laure LAUDEREAU	40 rue Diderot 93330 Neuilly sur Marne

Vu pour être annexé à mon arrêté
N° 2014-0037 du 13/01/2014

Le Sous-Préfet,


Thierry QUEFFELEC

25

**Commission de révision des listes 2013-2014
Délégués représentant l'administration
Commune du RAINCY**

Commission administrative chargée d'établir la liste générale
des électeurs de la commune du Raincy

**- Monsieur Jacques CONSTANT
(Délégué principal)
36 allée Thiellement
93340 LE RAINCY**

- Commission Administrative instituée pour les bureaux de vote :

<u>BUREAUX</u>	<u>NOMS ET PRENOMS</u>	<u>ADRESSES</u>
1 à 4	Armand Michel SUARDI	70 Bis Boulevard du Midi 93340 Le Raincy
5 à 8	Jacques CONSTANT	36 allée du Thiellement 93340 Le Raincy
9 à 11	Jacques SIMORRE	26 allée du Réservoir 93340 Le Raincy

Vu pour être annexé à mon arrêté
N° 2014-0037 du 13/01/2014

Le Sous-Préfet,



Thierry QUEFFELEC

**Commission de révision des listes 2013-2014
Délégués représentant l'administration
Commune de VILLEPINTE**

Commission administrative chargée d'établir la liste générale
des électeurs de la commune de Villepinte

**- Monsieur Jean-Marie VALLOIS
(Délégué principal)
40 av du Général Leclerc
93420 VILLEPINTE**

- Commission Administrative instituée pour les bureaux de vote :

<u>BUREAUX</u>	<u>NOMS ET PRENOMS</u>	<u>ADRESSES</u>
1 à 4	Jean-Marie VALLOIS	40 avenue du Général Leclerc 93420 Villepinte
5 à 9	Guy BOUZONIE	65 rue Pierre Ronsard 93290 Tremblay-En-France
10 à 14	Jean WEGRZYN	78 avenue Georges Sachet 93420 Villepinte
15 à 18	Lionel CALONNE	32 rue Buffon 93420 Villepinte
19-21	Bernard CAPELLE	10 avenue du Vert Galant 93420 Villepinte

Vu pour être annexé à mon arrêté
N° 2014-0037 du 13/01/2014

Le Sous-Préfet,


Thierry QUEFFELEC



**Commission de révision des listes 2013-2014
Délégués représentant l'administration
Commune de VAUJOURS**

Commission administrative chargée d'établir la liste générale
des électeurs de la commune de Vaujours


**- Madame Madeleine TRETON
(Délégué principal)
12 rue Alexandre Boucher
93410 VAUJOURS**

- Commission Administrative instituée pour les bureaux de vote :

<u>BUREAUX</u>	<u>NOMS ET PRENOMS</u>	<u>ADRESSES</u>
1 à 2	Guy BOUZONIE	108 avenue Gilbert Berger 93290 Tremblay en France
3 à 4	Madeleine TRETON	12 rue Alexandre Boucher 93410 Vaujours

Vu pour être annexé à mon arrêté
N° 2014-0037 du 13/01/2014

Le Sous-Préfet,



Thierry QUEFFELEC

**Commission de révision des listes 2013-2014
Délégués représentant l'administration
Commune de TREMBLAY-EN-FRANCE**

Commission administrative chargée d'établir la liste générale
des électeurs de la commune de Tremblay-En-France

**- Madame Françoise MIGNON
(Délégué principal)
3 rue Copernic
93290 TREMBLAY-EN-FRANCE**

- Commission Administrative instituée pour les bureaux de vote :

<u>BUREAUX</u>	<u>NOMS ET PRENOMS</u>	<u>ADRESSES</u>
1 à 7	Christian DEGORGE	3 rue Nicolas Copernic 93290 Tremblay-En-France
8 à 13	Françoise MIGNON	3 rue Nicolas Copernic 93290 Tremblay-En-France
14 à 19	Denise BOURG	58 rue de Verdun 93290 Tremblay-En-France

Vu pour être annexé à mon arrêté
N° 2014-0037 du 13/01/2014

Le Sous-Préfet



Thierry QUEFFELEC

29

**Commission de révision des listes 2013-2014
Délégués représentant l'administration
Commune de NEUILLY-SUR-MARNE**

Commission administrative chargée d'établir la liste générale
des électeurs de la commune de Neuilly-Sur-Marne


**- Madame Jacqueline DELBES
(Délégué principal)
6 allée des Myosotis
93330 NEUILLY-SUR-MARNE**

- Commission Administrative instituée pour les bureaux de vote :

<u>BUREAUX</u>	<u>NOMS ET PRENOMS</u>	<u>ADRESSES</u>
1 à 6	Vincent NIBOUREL	3 Impasse Mouette 93330 Neuilly-Sur-Marne
7 à 12	Jacqueline DELBES	6 allée des Myosotis 93330 Neuilly-Sur-Marne
13 à 19	Henri RIOULT	7 rue de Lattre de Tassigny 93330 Neuilly-Sur-Marne

Vu pour être annexé à mon arrêté
N° 2014-0037 du 13/01/2014

Le Sous-Préfet,


Thierry QUEFFELEC

**Commission de révision des listes 2013-2014
Délégués représentant l'administration
Commune de NOISY-LE-GRAND**

Commission administrative chargée d'établir la liste générale
des électeurs de la commune de Noisy-Le-Grand

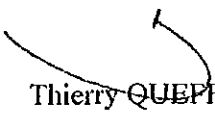
**- Monsieur Yves NAYROLLES
(Délégué principal)
3 Place Georges Pompidou
93160 NOISY-LE-GRAND**

- Commission Administrative instituée pour les bureaux de vote :

<u>BUREAUX</u>	<u>NOMS ET PRENOMS</u>	<u>ADRESSES</u>
1 à 5	Anne-Laure LAUDEREAU	40 rue Diderot 93330 Neuilly sur Marne
6 à 10	Yves NAYROLLES	3 Place Georges Pompidou 93160 Noisy -Le-Grand
11 à 15	Annette GOICHOT	4 allée Jeanne 93160 Noisy-Le-Grand
16 à 21	Ingrid CORIDUN	14 rue Charles Pranard 93160 Noisy-Le-Grand
22 à 26	Timothée MORTEAU	1 allée du Clos Gagneur 93160 Noisy-le-Grand
27 à 31	Jean-Pierre GIMBERT	62 rue docteur Jean Vaquier 93160 Noisy le Grand
32 à 36	Bernard ROUCHES	31 rue rene Navier 93160 Noisy le Grand

Vu pour être annexé à mon arrêté
N° 2014-0037 du 13/01/2014

Le Sous-Préfet,


Thierry QUEPFELEC

**Commission de révision des listes 2013-2014
Délégués représentant l'administration
Commune de NEUILLY-PLAISANCE**

Commission administrative chargée d'établir la liste générale
des électeurs de la commune de Neuilly-Plaisance

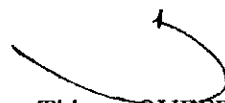
**- Madame Françoise ALOY
(Délégué principal)
53 rue Alexandre 1^{er}
93360 NEUILLY-PLAISANCE**

- Commission Administrative instituée pour les bureaux de vote :

<u>BUREAUX</u>	<u>NOMS ET PRENOMS</u>	<u>ADRESSES</u>
1 à 3	Alain CASSE	8 rue Pierre Brossolette 93160 Noisy-Le-Grand
9-10-5	Paul HERY	10 rue Brossolette 93360 Neuilly-Plaisance
7-8-11	Roland MORDRET	39 avenue Georges Clémenceau 93360 Neuilly-Plaisance
4-6-12	Françoise ALOY	53 rue Alexandre 1 ^{er} 93360 Neuilly-Plaisance

Vu pour être annexé à mon arrêté
N° 2014-0037 du 13/01/2014

Le Sous-Préfet,


Thierry QUEFFELEC

**Commission de révision des listes 2013-2014
Délégués représentant l'administration
Commune de MONTFERMEIL**

Commission administrative chargée d'établir la liste générale
des électeurs de la commune de Montfermeil

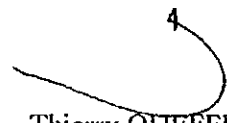
**- Madame Danielle BOUTIN
(Délégué principal)
240 av Daniel Perdrigé
93370 MONTFERMEIL**

- Commission Administrative instituée pour les bureaux de vote :

<u>BUREAUX</u>	<u>NOMS ET PRENOMS</u>	<u>ADRESSES</u>
1 à 3	Gérard OLNLY	70 rue du Lavoir 93370 Montfermeil
4 à 6	Danielle BOUTIN	240 avenue Daniel Perdrigé 93370 Montfermeil
7 à 9	Albert MOURLAN	30 rue Paul Bert 93370 Montfermeil
10 à 13	René HANON	30 avenue des Fauvettes 93370 Montfermeil
14 à 16	Christian LEFEVRE	204 bd de l'Europe 93370 Montfermeil

Vu pour être annexé à mon arrêté
N° 2014-0037 du 13/01/2014

Le Sous-Préfet,


Thierry QUEFFELEC

**Commission de révision des listes 2013-2014
Délégués représentant l'administration
Commune de GOURNAY-SUR-MARNE**

Commission administrative chargée d'établir la liste générale
des électeurs de la commune de Gournay-Sur-Marne


**- Madame Janine PROVOST
(Délégué principal)
5 avenue de Champs
93460 Gournay sur Marne**

- Commission Administrative instituée pour les bureaux de vote :

<u>BUREAUX</u>	<u>NOMS ET PRENOMS</u>	<u>ADRESSES</u>
1 et 2	Janine PROVOST	5 avenue de Champs 93460 Gournay-Sur-Marne
3 et 4	Claude KRANTZ	12 rue Faustin Besson 93460 Gournay-Sur-Marne

Vu pour être annexé à mon arrêté
N° 2014-0037 du 13/01/2014

Le Sous-Préfet,



Thierry QUEFFELEC

Commission de révision des listes 2013-2014
Délégués représentant l'administration
Commune de LIVRY-GARGAN

Commission administrative chargée d'établir la liste générale
des électeurs de la commune de Livry-Gargan

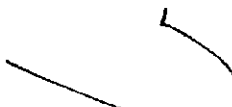
- Madame Jeanine BARRAUD
(Délégué principal)
42 rue Edouard Herriot
93190 LIVRY-GARGAN

- Commission Administrative instituée pour les bureaux de vote :

<u>BUREAUX</u>	<u>NOMS ET PRENOMS</u>	<u>ADRESSES</u>
1 à 4	Françoise LEMAIRE-CORRE	4 rue Amédée Dunois 93190 Livry-Gargan
5 à 8	Jeanine BARRAUD	42 rue Edouard Herriot 93190 Livry-Gargan
9 à 12	Françoise LOCATELLI	8 Villa des Bosquets 93190 Livry-Gargan
13 à 16	Monique ROUSSEL	33 allée Curel 93190 Livry-Gargan
17 à 20	Nicole RICHARD	15 avenue Marcel Sembat 93190 Livry-gargan
21 à 24	Danièle QUANTIN	13 rue J.B Clément 93470 Coubron

Vu pour être annexé à mon arrêté
N° 2014-0037 du 13/01/2014

Le Sous-Préfet,


Thierry QUEEEEELEC

35

Commission de révision des listes 2013-2014
Délégués représentant l'administration
Commune de SEVRAN

Commission administrative chargée d'établir la liste générale
des électeurs de la commune de Sevrans

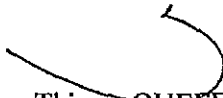
- Monsieur Jacques DISANT
(Délégué principal)
Résidence Les Osiers-Les Sablons
14 allée Jacques Decour
93270 SEVRAN

- Commission Administrative instituée pour les bureaux de vote :

<u>BUREAUX</u>	<u>NOMS ET PRENOMS</u>	<u>ADRESSES</u>
1-3-4-13-14	Mylène BERTIDE	Résidence Les Jardins de la Plaine 12 rue du Bailly 93210 La Plaine Saint-Denis
22-19-18-15-24	Mme GIQUELLO	11 allée Ferdinand Buisson 93270 Sevrans
16-17-11-12-25	Patrice SINAUD	26 avenue de la Concorde 93270 Sevrans
2-10-20-21-23	Jacques DISANT	Résidence Les Osiers-les Sablons 14 allée Jacques Decour 93270 Sevrans
5-6-7-8-9	Pierrette FERRAND	12 allée du Caire 93270 Sevrans

Vu pour être annexé à mon arrêté
N° 2014-0037 du 13/01/2014

Le Sous-Préfet,


Thierry QUEFFELEC



PREFET DE LA SEINE-SAINT-DENIS

Direction départementale de la Cohésion sociale

ARRETE N° 204-0060

**PORTANT AGREMENT DE L'ASSOCIATION SPORTIVE
« LES PLONGEURS DE CEZEMBRE »**

Le préfet de la Seine-Saint-Denis
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu l'article L 121-4 du code du sport ;

Vu les articles R 121-1 à 6 du code du sport ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements, des régions ;

Vu la demande présentée le 30 décembre 2013 par l'association :
«LES PLONGEURS DE CEZEMBRE »

Vu les avis émis lors de l'instruction administrative réglementaire de cette demande ;
Sur la proposition du secrétaire général de la préfecture de la Seine-Saint-Denis :

ARRETE

ARTICLE 1

L'association «LES PLONGEURS DE CEZEMBRE »

Adresse : 21 rue Daguerre 93420 VILLEPINTE
est agréée par le Ministère de la santé, de la jeunesse et des sports sous le n° 93SP607

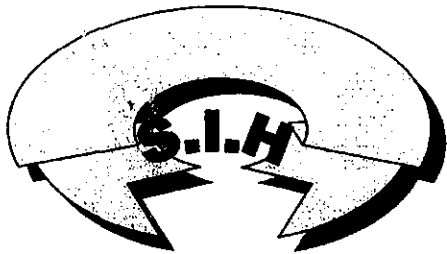
ARTICLE 2

Le secrétaire général de la préfecture de la Seine-Saint-Denis et le directeur départemental de la cohésion sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au bulletin d'informations administratives des services de l'Etat.

A Bobigny, le

14 JAN. 2014

Le préfet,



Neuilly sur Marne, le 22 Novembre 2013

Syndicat Inter Hospitalier
Blanchisserie de l'Est Francilien

**AVIS DE RECRUTEMENT D'UN CONCOURS SUR TITRES INTERNE
DANS LE CORPS DE MAITRE OUVRIER
au Syndicat Inter Hospitalier Blanchisserie de l'Est Francilien
à Neuilly sur Marne**

En application du décret n° 91-45 du 14 janvier 1991 relatif à un concours sur titres dans certains corps de fonctionnaires de catégorie C de la Fonction Publique Hospitalière, un concours interne sur titres, est organisé au sein du Syndicat Inter Hospitalier Blanchisserie de l'Est Francilien à Neuilly sur Marne afin de pourvoir :

- ◆ **4 postes de Maîtres Ouvriers**

Peuvent être admis à concourir les **Ouvriers Professionnels Qualifiés titulaires d'un diplôme de niveau V ou d'un diplôme au moins équivalent et comptant au moins 2 ans de service effectifs dans leurs grades respectifs.**

Les candidats intéressés par ce recrutement doivent retirer le dossier d'inscription au :

**Bureau du Secrétariat
S.I.H.B.E.F.
202, avenue Jean Jaurès
93332 – Neuilly sur Marne Cedex**



Le dossier de candidature comporte obligatoirement :

- ◆ Une lettre de motivation
- ◆ Un curriculum vitae détaillé incluant les formations, services et emplois occupés en précisant leur durée
- ◆ La photocopie de la Carte d'Identité en cours de validité
- ◆ La photocopie des diplômes obtenus

Le candidat adressera son dossier de candidature à l'adresse précitée, **au plus tard 2 mois après la parution au Recueil des Actes Administratifs (le cachet de la poste faisant foi).**

Le jury des concours interne pour le recrutement d'ouvriers professionnels qualifiés, au titre de l'année 2014, est composé de la manière suivante :

- Monsieur NOUVEL, Secrétaire Général Adjoint, S.I.H.B.E.F
- Monsieur BALDINHO, Directeur Technique, S.I.H.B.E.F
- Monsieur FOUBERT, Directeur des Services Economiques, CH. Les Murets

Le Secrétaire Général,
Jean-Michel MICHEUX





Centre Hospitalier de Saint-Denis

DIRECTION : CV/AL/IH/2013/209

DECISION DU 2 DECEMBRE 2013 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

Vu la loi n° 91-748 du 31 juillet 1991 portant réforme hospitalière,

Vu l'ordonnance n° 96-346 du 24 avril 1996 portant réforme de l'hospitalisation publique et privée,

Vu le décret n° 97-374 du 18 avril 1997 relatif à la délégation de signature des directeurs d'établissements publics de santé et modifiant le code de la santé publique,

Vu le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé,

Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles :

- L. 6143-7 relatif aux compétences du directeur d'établissement public de santé,
- D. 6143-33 à D. 6143-35,

Vu l'arrêté en date du 28 novembre 2013 portant désignation de Madame Catherine VAUCONSANT, Directrice Adjointe hors classe au Centre hospitalier de Saint-Denis, en qualité de Directrice intérimaire du Centre Hospitalier de Saint-Denis à compter du 2 décembre 2013,

DECIDE QUE :

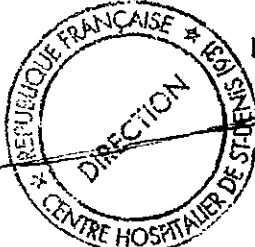
Article 1^{er} : Monsieur le Docteur TALBERT, chef de service, Mesdames et Monsieur les Docteurs BERTRAND, GERVAIS, HEHN, BOUSSAIRI, praticiens hospitaliers, disposent d'une délégation permanente à l'effet de signer dans la limite de leurs attributions et au nom du Directeur du Centre Hospitalier de Saint-Denis tout acte portant engagement de dépenses de médicaments et dispositifs médicaux..

Article 2 : En l'absence de Monsieur le Docteur TALBERT, chef de service, Mesdames et Monsieur les Docteurs BERTRAND, GERVAIS, HEHN, BOUSSAIRI, praticiens hospitaliers,

Hôpital Delafontaine
Direction/Médecine/Chirurgie/Obstétrique/Urgences
2, rue du Dr Pierre Delafontaine
B.P. 279 - 93205 Saint-Denis Cedex
Tél. : 01 42 35 61 40 - Fax : 01 42 35 61 85

Hôpital Casanova
Soins de longue durée/Soins de suite/E.H.P.A.D.
Rééducation fonctionnelle
11, rue Danielle Casanova - B.P. 279 - 93205 Saint-Denis Cedex
Tél. : 01 42 35 61 40 - Fax : 01 42 35 62 89

Mesdames les Docteurs BONTOUR et CHAMPIER, assistants spécialistes, disposent d'une délégation à l'effet de signer dans la limite de leurs attributions et au nom du Directeur du Centre Hospitalier de Saint-Denis tout acte portant engagement de dépenses de médicaments et dispositifs médicaux.

 LA DIRECTRICE INTERIMAIRE,
Catherine VAUCONSANT